



CHAMBERY, le 19/03/2024

SELARL Etude BOUVET & GUYONNET / Me T.
BOUVET et JF GUYONNET
44 R Charles Montreuil
L'Axiome - BP 60219
73002 CHAMBERY CEDEX

Nos références : 2024M00404 / 2024J00021

COMMUNICATION D'ORDONNANCE

Maître,

Je vous communique l'ordonnance rendue le 19 Mars 2024 par le président du tribunal de commerce de CHAMBERY, taxant les honoraires et frais d'inventaire, concernant la procédure de Liquidation judiciaire de :

SAS ECORA
583 rue de la Jacquère
73800 PORTE DE SAVOIE

Il vous appartient désormais :

- Soit de régler la note de frais d'honoraires,
- Soit d'avertir la SELARL Anne LEROY que les frais d'inventaire pourront être réglés prochainement,
- Soit en cas d'impossibilité définitive de les régler, d'inviter alors la SELARL Anne LEROY à solliciter le paiement de ses honoraires et frais dans le cadre des dispositions de l'article L.663-1 du code de commerce.

Avec mes salutations distinguées,
Le greffier,



NOTE D'HONORAIRES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

SELARL Anne LEROY
Commissaire-Priseur Judiciaire
63 Allée François POLLET
73000 CHAMBERY

Décision et date : 16/01/2024 N° 2024J00021
Affaire : LJ SAS ECORA
Mandataire : SELARL ETUDE BOUVET & GUYONNET

Je soussignée, SELARL Anne LEROY, Commissaire de Justice, Commissaire-Priseur Judiciaire, ai l'honneur de solliciter du Président du Tribunal ou son représentant la taxation de ma rémunération arrêtée aux sommes suivantes (en application du décret n° 2016-230 du 26 février 2016, de l'arrêté ministériel du 28 mai 2016 et de l'arrêté ministériel du 28 février 2020 modifié par l'arrêté du 28 avril 2020) :

I - EMOLUMENTS (Hors Taxes)

	Nombre	Prix unitaire	Total
Droits fixes par vacation d'une demi-heure (art. A.444-5 C.com)	10	22,82 €	228,20 €
Droits proportionnels (art. A.444-2 C.com)			477,75 €
Total EMOLUMENTS HT			705,95 €

II - FRAIS ENGAGES ET DEBOURS (Hors Taxes)

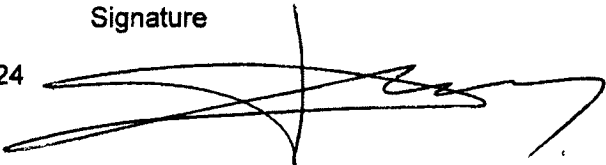
	Nombre	Prix unitaire	Total
Déplacement - Indemnités Kilométriques	13,3	0,601 €	7,99 €
Déplacement - Péage		0,83 €	0,83 €
Edition de l'inventaire - Nombre d'exemplaires (la page)	13	0,33 €	4,29 €
Edition de l'inventaire - Photographies	5	1,20 €	6,00 €
Envoi de l'inventaire - Affranchissements	0	4,87 €	0,00 €
Total FRAIS ENGAGES ET DEBOURS HT			19,11 €

Total EMOLUMENTS + FRAIS ENGAGES ET DEBOURS (I + II) HT	725,06 €
TVA SUR EMOLUMENTS + FRAIS ENGAGES ET DEBOURS (I + II) 20 %	145,01 €
TAXE SOLLICITEE (TOTAL GENERAL TTC)	870,07 €

Montant certifié exact et sincère, N° 24J132

Signature

Fait à CHAMBERY, le 08/03/2024



ORDONNANCE DE TAXE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Chambéry,
Vu l'article R.622-4 et le cas échéant R.631-18 ou R.641-14 du code de commerce,
Vu l'inventaire réalisé concernant la procédure ci-dessus,
Après vérification du compte détaillé ci-dessus
Arrêtons à la somme de 870,07 Euros TTC la rémunération de la SELARL Anne LEROY, Commissaire de Justice, Commissaire-Priseur Judiciaire.

Fait et donné à Chambéry, le 19 MARS 2024

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

Le Greffier
Me Frédéric MEY



Le Président
M. Denis LOEPER



DEPOT du 19 MARS 2024



N° 24M00404 Le Greffier.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2024M00404
Nom du dossier	SELARL Anne LEROY / M. CAYLAK Guillaume
Délivrée le	19/03/2024

Deuxième et dernière page.

NOTE D'HONORAIRES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

SELARL Anne LEROY
Commissaire-Priseur Judiciaire
63 Allée François POLLET
73000 CHAMBERY

Décision et date : 16/01/2024 N° 2024J00021
Affaire : LJ SAS ECORA
Mandataire : SELARL ETUDE BOUVET & GUYONNET

Je soussignée, SELARL Anne LEROY, Commissaire de Justice, Commissaire-Priseur Judiciaire, ai l'honneur de solliciter du Président du Tribunal ou son représentant la taxation de ma rémunération arrêtée aux sommes suivantes (en application du décret n° 2016-230 du 26 février 2016, de l'arrêté ministériel du 28 mai 2016 et de l'arrêté ministériel du 28 février 2020 modifié par l'arrêté du 28 avril 2020) :

I - EMOLUMENTS (Hors Taxes)

	Nombre	Prix unitaire	Total
Droits fixes par vacation d'une demi-heure (art. A.444-5 C.com)	10	22,82 €	228,20 €
Droits proportionnels (art. A.444-2 C.com)			477,75 €
<u>Total EMOLUMENTS HT</u>			705,95 €

II - FRAIS ENGAGES ET DEBOURS (Hors Taxes)

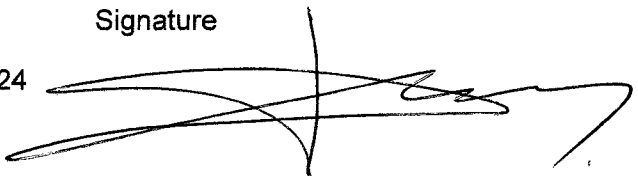
	Nombre	Prix unitaire	Total
Déplacement - Indemnités Kilométriques	13,3	0,601 €	7,99 €
Déplacement - Péage		0,83 €	0,83 €
Edition de l'inventaire - Nombre d'exemplaires (la page)	13	0,33 €	4,29 €
Edition de l'inventaire - Photographies	5	1,20 €	6,00 €
Envoi de l'inventaire - Affranchissements	0	4,87 €	0,00 €
<u>Total FRAIS ENGAGES ET DEBOURS HT</u>			19,11 €

<u>Total EMOLUMENTS + FRAIS ENGAGES ET DEBOURS (I + II) HT</u>	725,06 €
<u>TVA SUR EMOLUMENTS + FRAIS ENGAGES ET DEBOURS (I + II) 20 %</u>	145,01 €
<u>TAXE SOLLICITEE (TOTAL GENERAL TTC)</u>	870,07 €

Montant certifié exact et sincère, N° 24J132

Signature

Fait à CHAMBERY, le 08/03/2024



ORDONNANCE DE TAXE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Chambéry,
Vu l'article R.622-4 et le cas échéant R.631-18 ou R.641-14 du code de commerce,
Vu l'inventaire réalisé concernant la procédure ci-dessus,
Après vérification du compte détaillé ci-dessus
Arrêtons à la somme de 870,07 Euros TTC la rémunération de la SELARL Anne LEROY, Commissaire de Justice, Commissaire-Priseur Judiciaire.

Fait et donné à Chambéry, le

Le Greffier
Me Frédéric MEY

Le Président
M. Denis LOEPER